

# E3P, une nouvelle structure d'évaluation régionale des pratiques professionnelles en Poitou-Charentes

M.-S. Noboa<sup>1</sup>, C. Diodat<sup>1</sup>, M. Albouy-Llaty<sup>2</sup>, J. Allal<sup>3</sup>, V. Migeot<sup>1,2</sup>

1- E3P - Structure régionale d'évaluation des pratiques professionnelles en Poitou-Charentes

2- Unité d'évaluation médicale, CHU, Poitiers

3- Commission médicale d'établissement, CHU, Poitiers

✉ Dr Maria-Soledad Noboa - Structure régionale « E3P » - Pavillon Camille Guérin - CHU - 2, rue de la Milétrie - 86021 Poitiers cedex - E-mail : maria-soledad.noboa@chu-poitiers.fr

## Contexte

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 [1], analyse la pratique des professionnels en référence à des recommandations élaborées et validées par la Haute Autorité de santé (HAS). Depuis février 2009, la région Poitou-Charentes dispose d'une structure d'évaluation qui accompagne les établissements de santé publics (ES) dans la démarche d'EPP. L'objectif de cet article est de présenter la structure régionale E3P « Évaluation de pratiques professionnelles en Poitou-Charentes » et de préciser son apport dans l'évaluation des pratiques et l'amélioration des connaissances des professionnels de la santé.

## Missions et organisation

Une enquête menée en septembre 2008 auprès de dix-huit centres hospitaliers (CH) de la région Poitou-Charentes [2] a montré le souhait d'accompagnement méthodologique des ES, notamment des hôpitaux de proximité et une difficulté pour les qualitatifs à promouvoir l'EPP auprès des médecins. Sous l'impulsion de la conférence des présidents de commission médicale d'établissement (CME) de la région, la structure E3P a été créée début 2009 avec le soutien de

l'agence régionale d'hospitalisation (ARH) pour trois ans. Dans la région, trente ES publics sont concernés : un centre hospitalier universitaire (CHU), quatre hôpitaux de référence, deux CH spécialisés en psychiatrie, treize CH de moyenne importance et dix hôpitaux de proximité. La structure E3P est composée d'un comité de pilotage, qui définit la stratégie, valide le programme de travail et approuve le rapport annuel d'activités, d'un comité scientifique qui valide avec le comité du pilotage, le programme de travail à partir des indicateurs d'activité, expertise les projets en termes de faisabilité et d'adéquation des moyens, et enfin d'une équipe opérationnelle, localisée au CHU de Poitiers et composée de trois professionnels (un médecin coordinateur, un médecin chargé de mission et un statisticien gestionnaire de bases de données). Elle coordonne et met en œuvre les projets.

E3P a pour mission d'accompagner les professionnels de santé s'engageant dans la démarche d'EPP, de faciliter les échanges pour valoriser les expériences et promouvoir des projets ainsi que de participer à la formation des professionnels sur les méthodes d'EPP dans la région. Pour assurer ces missions, l'équipe opérationnelle développe quatre principaux axes de travail :

## Résumé

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) s'inscrit dans une dynamique d'amélioration des pratiques et de la qualité des soins. La structure régionale E3P « Évaluation des pratiques professionnelles en Poitou-Charentes », créée début 2009, accompagne trente établissements de santé publics de la région dans cette dynamique au bénéfice du service rendu au patient.

**Mots-clés :** Évaluation des Pratiques professionnelles – Amélioration de la Qualité des Soins.

## Abstract

### **E3P, a new regional structure for evaluating medical practices in Poitou-Charentes.**

*The evaluation of medical practices is part of a strategy to improve practices and quality of health care. The regional organisation, E3P «Évaluation de pratiques professionnelles en Poitou-Charentes» was set up at the beginning of 2009 and advises thirty public health hospitals on improving services for patients.*

**Keywords:** Evaluation of Medical Practices – Improvement of the Quality of Health Care.

### **Aide à la structuration du dispositif EPP**

Les ES publics de la région reçoivent un accompagnement sur site pour la structuration de leur dispositif EPP, notamment à travers l'organisation des sous-commissions concernées de la CME.

Par ailleurs, E3P met à disposition des outils (guides, chartes de fonctionnement, base informatisée des médecins engagés) qui facilitent le déploiement et le suivi de démarches d'EPP, grâce au projet « Recensement des professionnels de la santé engagés dans une démarche d'EPP » (RPSEPP) qui comporte également la validation des EPP chez les professionnels de santé et produit des indicateurs comme la part des médecins engagés dans une démarche d'évaluation par pôle, secteur et par spécialité. Ce projet permet donc d'identifier les médecins engagés dans une démarche EPP, de quantifier l'engagement EPP dans un ES, de suivre le processus de validation des praticiens et d'alerter sur les désengagements (ralentissement ou arrêt d'une action/programme EPP) ou les absences d'engagement des médecins. Il permet par ailleurs de répondre de façon quantifiée aux critères 28a de la certification V2010 [3].

### **Conception et coordination des projets régionaux**

Un appel à participation lancé en avril 2009 auprès des ES publics de la région a permis de définir des priorités de thèmes de projets.

Entre 2009 et 2010, cinq projets régionaux sont en cours dont deux portés par E3P :

- projet OPERA « Observation de la pertinence des admissions » lancé en décembre 2009, avec six ES publics. Il s'agit d'évaluer la part des hospitalisations pertinentes dans les services de médecine et de chirurgie après passage aux urgences et le cas échéant, justifiées pour des raisons socio-sanitaires. Cette évaluation vise à sensibiliser les médecins urgentistes aux recommandations de bonnes pratiques et à proposer des actions pour favoriser la réduction des hospitalisations inappropriées.
- Le projet MIPA « Médicaments potentiellement inappropriés chez la personne âgée » en collaboration avec l'ORMEDIMS (Observatoire régional des médicaments et des dispositifs médicaux) lancé en mars 2010, regroupe quatorze ES publics ; son objectif est d'estimer la fréquence des patients hospitalisés en service de soins de courte durée et de soins de suite et de réadaptation, âgés de 75 ans et plus, dont la prescription comporte au moins un médicament ou une association potentiellement inappropriée de médicaments. Des pistes d'amélioration dans la prise en charge médicamenteuse chez le sujet âgé sont attendues visant à limiter la fréquence et la gravité des effets indésirables liés aux médicaments potentiellement inappropriés.

D'autres projets en collaboration avec l'ORMEDIMS

seront lancés prochainement, comme l'évaluation de la pertinence de l'utilisation de fluoroquinolones et l'évaluation du circuit du médicament : concordance entre la prescription et le contenu du pilulier pour l'administration.

E3P participe également au projet national THEOREM « Théorie organisation recommandations management » avec cinq autres régions, il s'agit d'analyser l'appropriation des recommandations professionnelles en service de médecine en fonction du contexte managérial et organisationnel des services de médecine polyvalente [4].

Quelles que soient la thématique et la finalité des projets mis en place dans les ES, tous comportent une veille bibliographique, l'utilisation de méthodes validées et l'accompagnement méthodologique et/ou logistique, le suivi, l'analyse des données et la restitution régionale et personnalisée des résultats en vue de la définition d'axes d'amélioration pertinente. Par ailleurs E3P peut apporter une aide aux ES ou aux professionnels de santé confrontés à des difficultés d'ordre méthodologique dans la conception ou la mise en place de projets d'amélioration de la qualité de soins. Ainsi par exemple, un projet d'EPP en milieu psychiatrique portant sur la décision du maintien de l'hospitalisation d'office à partir du certificat des 24 heures fait l'objet d'un tel soutien de la part d'E3P.

### **Participation à la formation Action des professionnels de santé**

Elle s'organise autour d'ateliers d'une demi-journée en lien avec des thèmes d'EPP et l'amélioration de la qualité des soins. Il s'agit d'aider les professionnels à s'approprier des méthodes d'évaluation proposées par E3P ainsi qu'à répondre à travers le partage d'expériences avec des professionnels ayant déjà mis en place des méthodes d'évaluation dans leurs ES. Ainsi, six ateliers de sensibilisation et visites sur place ont été organisés sur 2009-2010 sur des thèmes comme les revues de morbi-mortalité, la pertinence des soins et des produits de santé, la maîtrise du risque infectieux et médicamenteux, la réunion de concertation pluridisciplinaire, le staff EPP.

### **Animation d'un réseau de professionnels autour de l'évaluation**

E3P propose des outils de communication et de diffusion régulière (« gazette » d'information semestrielle) et un site internet permettant d'accéder à l'information issue d'E3P ([www.e3psante.fr](http://www.e3psante.fr)) qui a reçu 225 visites mensuelles en moyenne depuis février 2010 ; elle facilite également les échanges entre professionnels et entre ES lors de réunions régionales annuelles ou des rencontres territoriales autour de la démarche d'évaluation, comme celle organisée en octobre 2009 sur « Revue de morbi-mortalité et retours d'expérience EPP » avec dix-neuf ES ou réseaux de santé,

correspondants de la HAS et professionnels des tutelles régionales.

De plus, elle développe des relations privilégiées avec des professionnels de chacun des établissements, désignés comme « correspondants E3P » dont la mission est d'inciter leur établissement à participer aux projets E3P, transmettre des besoins et des demandes et relayer l'information issue d'E3P dans leur ES. Au total, la structure « E3P » participe activement à promouvoir une culture d'évaluation des soins et d'amélioration de la pratique professionnelle dans les ES, en priorisant les besoins au niveau des territoires et en contribuant à la réflexion sur la démarche d'évaluation des soins. Cette structure contribue à la certification des ES et à l'accréditation des médecins, (critères 1f et 28 a, b, c du manuel de certification de la HAS) [3], elle pourrait répondre et coordonner des appels régionaux et nationaux, être habilitée ainsi pour le développement professionnel continu introduit par la loi Hôpital, patient, santé, territoires. [5].

La pérennité de « E3P » sera établie en fonction des indicateurs annuels d'activité et son financement pourrait reposer comme pour les autres structures

régionales d'évaluation, sur une cotisation par ES participant de l'appui d'E3P au prorata du nombre de lits et le soutien de l'agence régionale de santé.

Enfin, l'extension d'E3P pourrait se faire aux ES privés de la région, et/ou aux personnels soignants et/ou sur des autres thématiques que l'EPP comme la gestion des risques par exemple.

#### Références bibliographiques :

- 1- CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. Loi du 9 août 2004 relative à l'assurance maladie, 2004.
- 2- MIGEOT V, *et al.* Une nouvelle structure régionale d'évaluation des pratiques professionnelles en Poitou-Charentes, Communication au congrès de la SFSP Nantes, septembre 2009.
- 3- HAS, DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS. Manuel de certification des établissements de santé. V2010, juin 2009.
- 4- SAILLOUR-GLÉNISSON F, *et al.* Contexte managérial et organisationnel des services de médecine et appropriation des Recommandations Professionnelles. Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine (CCECQA), avril 2007.
- 5- LEGIFRANCE, Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, Décision n° 2009-584 DC du 16 juillet 2009.

**R&Q**